

La commission de l'insertion des jeunes

du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)

Cette commission a été créée par l'article 10 du décret no 2016-1377 du 12 octobre 2016 portant création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

I. Ses missions

A la demande du Premier ministre, du ministre chargé de la jeunesse ou du ministre chargé de l'emploi ou du ministre chargé de la formation professionnelle, cette commission peut examiner **toute question d'intérêt général en matière d'insertion des jeunes**. Sur délégation de l'assemblée plénière dans les conditions prévues par le règlement intérieur, elle peut **rendre un avis en son nom sur les projets de loi et de textes réglementaires relatifs à l'insertion des jeunes**.

II. Sa composition

Elle comprend 40 membres avec une représentation des huit collèges de la formation plénière ainsi répartis :

Collège	Nombre de membres	Noms/fonction des membres
Etat	5	Délégué interministériel à la jeunesse et représentants des ministères : de l'emploi, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des affaires sociales
Collectivités territoriales	3	ARF : M. NASROU (T) / Mme SCHALCK (S) ADF : M. ROSSI (T) / Mme AZEVEDO (S) AMF : Mme TAILLEBOIS (T) / M. PAWELEC (S)
Jeunes et organisations	5	FFJ : Mme LUCE (T) / M. LECOINTE (S) CNAJEP : M. VEYRAT (T) / Mme GAUMONT (S) Usagers des missions locales : Mme PAILLET et M. OLLIVIER (T) / Mme REPESSE et M. VAN RYSELBERGHE (S) Apprentis : Mme DUARTE (T) / M. CADIOU (S)
Associations et mouvements jeunesse	2	CNAJEP : M. FREDOUT (T) / Mme BERTRAND (S) Mouvement associatif : Mme GRIMBELLE (T) / M. PENICAUD (S)

La commission de l'insertion des jeunes

Insertion des jeunes	10	<p>Représentants des missions locales : Mmes CHARNOZ et OGET, MM FOURNET et GILLE (T) / Mmes FIARD et LUCAS, MM DAVID-BROCHEN et PINEAU (S)</p> <p>Directeurs de mission locale : Mme JEANNE (T) / M. BRETTEL (S)</p> <p>Délégué interministériel aux missions locales : M. SEIJO-LOPEZ</p> <p>Représentants de Pôle emploi : Mme GORGES et M. ROBINEAU (T) / Mme BERGER et M. JAUNEAU (S)</p> <p>Président de l'UNIJ : M. GRESILLON</p> <p>Président du réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance : M. SCHAJER</p>
Partenaires sociaux	8	<p>CGT-FO : M. AOUIZERAT (T) / Mme MONES (S)</p> <p>CFTC : M. DJORDJEVIC (T) / Mme HODEL (S)</p> <p>CGT : M. LE NEZET (T) / Mme GOMES (S)</p> <p>CFDT : Mme MININ (T) / M. DESOIGNIES (S)</p> <p>CFE-CGC : M. MARTIN (T) / Mme VERNUDACHI (S)</p> <p>U2P : Mme AKAKPO (T) / M. PINEAU (S)</p> <p>MEDEF : Mme MICOIN (T) / M. INGARGIOLA (S)</p> <p>CGPME : Mme VALLART-ROSSI (T) / M. DENIS DU PEAGE (S)</p>
Membres associés	4	<p>Président CNAF : M. DEROUSSEN</p> <p>Président CNAMTS : M. GARDEY</p> <p>Président MSA : M. CORMERY</p> <p>Présidente UNCCAS : Mme MARTINAUX</p>
Personnalités qualifiées	3	Claire THOURY, Antoine DULIN et Jérôme GAUTIE
TOTAL	40	T = titulaire / S = suppléant

III. Sa présidence

L'article 10 *in fine* du décret dispose que : « **Le président est élu en son sein par ses membres.** »

Il est prévu de procéder à la fin de la journée d'installation à l'élection du président de la commission.

Les membres de la commission qui souhaitent faire acte de candidature pour cette présidence sont donc invités à faire part de leur souhait au secrétariat général du COJ avant mercredi 25 janvier 18h à l'adresse suivante : coj@jeunesse-sports.gouv.fr



PRIORITÉ JEUNESSE